

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 53 (1908)
Heft: 12

Artikel: Le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse.

La compagnie.

La compagnie du règlement suisse est la plus petite unité tactique composée, pour ainsi dire. Il faut entendre par là qu'elle ne forme pas un bloc comme la compagnie du règlement allemand. Elle est divisée en quatre sections et le règlement aurait pu dire qu'elle est composée de quatre sections. Celles-ci sont ses articulations ; sa manœuvre est constituée par leurs évolutions.

C'est dire que son chef appartient à la catégorie des officiers qui « disposent ». Il n'est plus, comme il l'a été longtemps, un officier subalterne. L'organisation militaire le range dans une catégorie spéciale, entre l'officier subalterne et l'officier supérieur. Son unité est trop petite pour justifier un commandement supérieur, mais les procédés de direction sont déjà ceux de ce commandement.

On chercherait vainement dans le règlement un commandement direct du capitaine à sa troupe. Il énonce des ordres. Il s'adresse donc moins à ses soldats qu'aux chefs de sections.

Il sera avantageux, néanmoins, que les hommes connaissent les formations et les mouvements habituels qui répondent à ces ordres. Ils obéiront plus facilement aux signes du chef de section. Cela n'enlève rien cependant au caractère que revêt ce dernier d'un échelon intermédiaire du commandement.

Il appartient naturellement au capitaine de tirer le plus large profit possible de cet intermédiaire. Il doit faire de ses chefs de sections ses intimes collaborateurs, les animer constamment de son exemple et les inspirer de son esprit. Il n'est pas de chef qui, bien secondés par ses sous-ordres, n'exerce sur la troupe une plus réelle et plus profonde influence. Le chef de section ne possède pas encore, aux yeux du soldat, le prestige de l'officier qui a d'autres officiers sous ses ordres, et le commandant de bataillon est déjà trop éloigné. Le capitaine est admirablement placé pour acquérir l'autorité sur ses hommes et gagner leur confiance. De tous les chefs, il est celui dont on peut dire avec le plus de vérité que sa troupe vaut ce qu'il vaut.

La compagnie en ordre serré.

La compagnie en ordre serré connaît trois formations : la *ligne*, la *colonne de compagnie*, la *colonne de marche* avec ses dérivés. Ces trois formations sont utilisées pour le rassemblement et pour les mouvements.

Dans la ligne, les quatre sections en ligne sont les unes à côté des autres, à trois pas d'intervalle. A l'aile droite, également à trois pas d'intervalle, et sur deux rangs, les sous-officiers supérieurs, les instrumentistes et l'infirmier, savoir : au premier rang, de la droite à la gauche, le sergent-major et les trois trompettes ; au second rang, le fourrier, l'infirmier et les deux tambours.

Le commandant de compagnie est à cinq pas devant l'intervalle qui sépare les deux sections du centre ou devant le centre de la section du centre si l'effectif réduit de la compagnie oblige à la diviser en trois sections seulement.

Dans la colonne de compagnie les quatre sections sont aussi

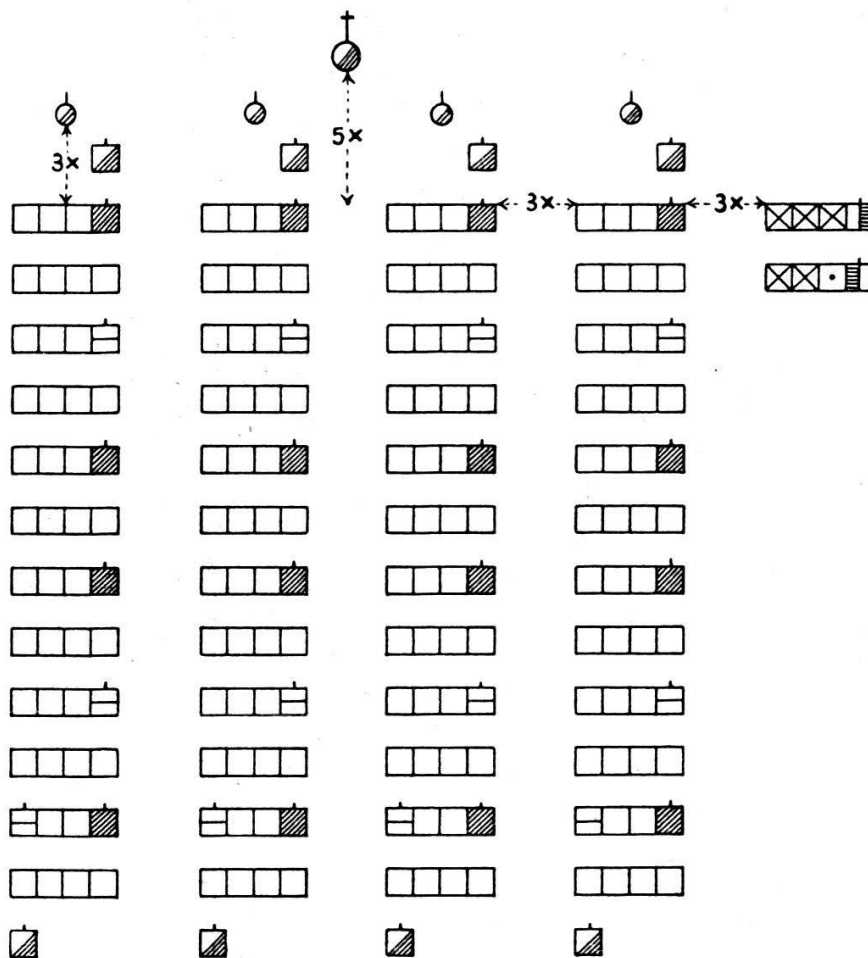


FIG. 1. — La colonne de compagnie.

les unes à côté des autres à trois pas d'intervalle, mais formées en colonnes de marche. Le petit état-major de la compagnie est à trois pas d'intervalle des deux rangs de tête. Le capitaine est devant le centre de la compagnie, comme dans la formation en ligne.

Dans les formations de marche — qui sont celles fixées pour les sections —, les quatre sections sont les unes derrière les autres sans intervalle. Dans la colonne de marche, viennent au premier rang derrière le capitaine, les trompettes, au second, les tambours, au troisième, de la droite à la gauche, le sergent de tête, le sergent-major et le fourrier. Les sections suivent, leurs chefs à la gauche du premier rang. Ils marchent ainsi sur le côté libre de la route. Le sergent de tête de chaque section (section

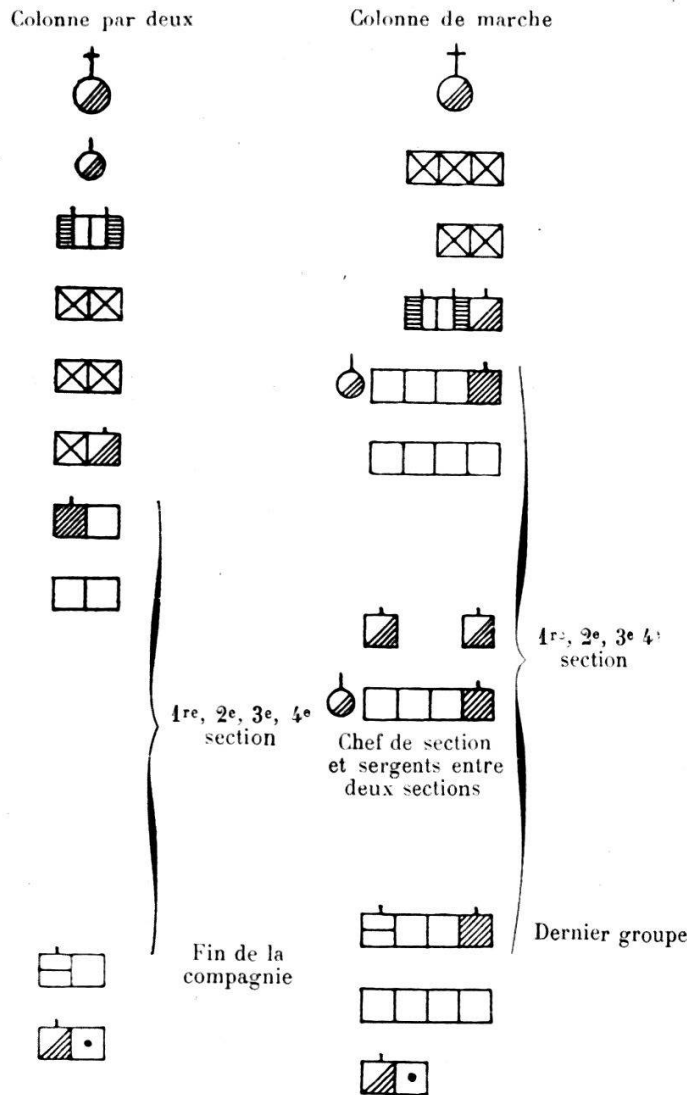


FIG. 2. — Formations de marche.

de tête exceptée) serre à la hauteur du sergent de queue de celle qui précède, de façon à former un seul rang en file creuse. L'infirmier marche en queue de colonne à la droite du dernier sergent.

Dans la colonne par deux, le chef de la section de tête marche derrière le capitaine. Viennent ensuite le sergent-major et le fourrier en premier rang, deux trompettes en deuxième rang, le troisième trompette et un tambour en troisième rang, le sergent de tête de la section de tête et le second tambour en quatrième rang. La section de tête suit¹. Chaque chef de section marche à la tête de sa section.

Dans les formations où les sections sont accolées, l'alignement de la compagnie se prend en général sur la section de droite, lors du rassemblement. Pendant les mouvements, il se prend, sauf indication contraire, sur la section intérieure de gauche, ou, s'il n'y a que trois sections, sur celle du centre. Cette différence s'explique par le fait que la compagnie arrivant au rassemblement, la section de tête, première en place, forme le plus souvent la droite du dispositif. Les sections s'alignent sur elle au fur et à mesure de leur arrivée. Au contraire, en cours de mouvement, les quatre sections agissent simultanément et l'alignement devient plus aisé s'il est pris sur le centre.

Lors du premier rassemblement, les sections sont numérotées de la droite à la gauche. Elles conserveront leur numéro, mais celui-ci ne leur impose pas un rang immuable dans les formations de la compagnie. Il est une simple désignation, pouvant être remplacée par d'autres ; le nom du chef sera la plus courante. Les sections sont interchangeable. Le capitaine les place à son gré, suivant l'emploi qu'il en veut faire. A cet égard, la personnalité du chef sera parfois un motif déterminant. Dans l'instruction de la compagnie en ordre serré, de fréquents changements de l'ordre des sections contribueront à rendre l'unité plus souple.

D'autre part, la persistance du numéro permet au chef de compagnie qui veut économiser des paroles et du temps de convenir avec ses chefs de sections qu'à défaut d'indication contraire, les sections se rassembleront dans l'ordre de leurs numé-

¹ Le graphique du règlement ci-dessus reproduit indique la colonne par deux formée par le flanc, non par files rompues (V. livr. de juillet 1908, p. 555).

ros, de la droite à la gauche dans les formations accolées, de la tête à la queue dans la formation de marche.

Les formations indiquées ci-dessus sont les formations fondamentales de la compagnie. Leur énumération par le règlement n'a cependant rien de limitatif ; elles ne sont pas exclusives de toute autre qu'un chef de compagnie pourrait considérer comme avantageuse dans tel cas donné. De ce que le règlement ne prévoit la section en ligne que dans la compagnie en ligne, il ne faut pas conclure que le chef de compagnie ne puisse pas les former en ligne les unes derrière les autres, comme le comportait la colonne par sections d'autrefois ; et de ce que la colonne de compagnie forme les quatre sections accolées par le flanc, il ne faudrait pas conclure à l'interdiction de former deux colonnes accolées de deux sections chacune. Le capitaine est absolument libre de jongler avec ses sections et de les disposer au mieux des situations dans lesquelles la compagnie peut se trouver. C'est affaire à lui de formuler des ordres suffisamment clairs pour obtenir immédiatement de ses sous-ordres le dispositif qu'il désire. La seule chose qu'a voulu le règlement, c'est de fixer un minimum de formations qui répondissent à la majorité des cas, et simplifier ainsi le plus possible ses exigences.

La compagnie en ligne sera la formation la moins fréquente. On l'emploiera cependant quand il faudra diminuer la profondeur pour se masquer ou s'abriter derrière un obstacle bas et long, une haie, un mur.

La colonne de compagnie sera fréquemment utilisée. Elle masse la compagnie sur un petit rectangle d'une vingtaine de mètres de front et d'une douzaine de profondeur, et la tient prête à se mouvoir facilement en tout sens et à disloquer rapidement ses sections. Hors ou à l'abri du feu ennemi, elle constitue une bonne formation d'attente, un rassemblement en vue de la manœuvre.

Quant aux formations de marche, elles sont le meilleur mode de rassemblement avant un départ sur route. Elles assurent la mise en mouvement instantanée et simultanée de tous les éléments de la colonne sans aucune évolution préliminaire.

Quoique le chef de compagnie procède le plus souvent par le moyen d'ordres, rien ne l'empêche de commander directement sa troupe s'il l'estime préférable. Tout commandant quelconque y est autorisé. Il suffit que son unité soit dans une formation

qui lui permette de se faire entendre ou voir de tous. Un capitaine qui désire remettre sa troupe en mains en lui faisant exécuter les mouvements du dressage, par exemple, ou qui veut faire exercer la marche, est aussi fondé à user des commandements directs que le chef de section. Il appliquera alors les prescriptions prévues pour l'instruction de la section.

A relever, à ce propos, le § 168 du règlement qui prescrit que les mouvements latéraux (par le flanc) s'exécutent en colonne de marche ou en colonne par deux. Ce paragraphe sous-entend, cela va sans dire, la compagnie en ligne. Si elle est en colonne de compagnie, l'opération logique est la conversion par groupes la compagnie marchant alors par sections en ligne les unes derrière les autres. On procédera de même pour la compagnie rassemblée en colonne de marche qui sera formée alors en ligne sans intervalle de sections. Mais ce sera un cas exceptionnel.

Le paragraphe suivant, § 169, intéresse la compagnie en ligne et la colonne de compagnie. Pendant le mouvement, les changements de direction se font, dans ces formations-là, de la façon la plus simple. Le chef de compagnie indique d'un mot ou d'un signe de la main la nouvelle direction; la section de direction se conforme à l'indication et les autres sections se joignent au mouvement.

De pied ferme, le changement de direction s'appelle un changement de front. Il exige un peu plus de façons. Il est clair que vu le faible intervalle qui sépare les sections, il ne serait pas possible à la section de direction qui est au centre de changer de front dans la colonne de compagnie sans que sa tête ou sa queue ne troublât une des sections voisines. Il faudrait en outre que les sections qui sont du côté du pivot prissent l'alignement en reculant, ce qui est malcommode. Cet inconvénient serait plus sensible encore pour la compagnie en ligne. Il faut donc choisir comme base du changement la section du pivot. Elle prend le nouveau front, puis, à l'ordre du capitaine, les autres sections s'alignent sur elle.

Les changements de formations ne sont pas plus compliqués :

Le commandant de compagnie ordonne la nouvelle formation, le front ou la direction. En cas de besoin, il indique également l'ordre ou la place des sections ainsi que l'allure.

Les sections se rendent, par le plus court chemin, à leur place dans la nouvelle formation. (170)

PASSAGE DE LA LIGNE A LA COLONNE DE COMPAGNIE
ET INVERSÉMENT.

Le chef de compagnie ordonne par exemple :

Sur la section de droite, en colonne de compagnie. Les chefs de section ordonnent : *En colonne de marche. — A moi.* Et le mouvement s'effectue selon fig. 3.

Si le chef de compagnie n'indique aucune section de base, c'est qu'il sous-entend celle du règlement, la section intérieure de gauche ; le mouvement s'exécute selon fig. 4.

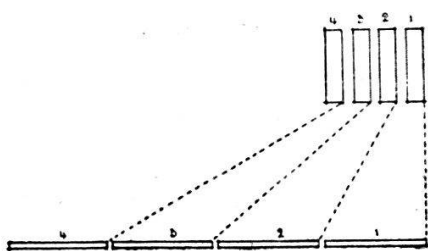


FIG. 3.

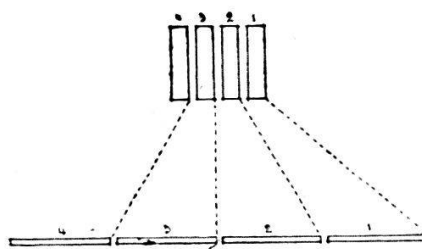


FIG. 4.

Inversément, si l'on veut passer de la colonne de compagnie à la ligne, les chefs de section espacent d'abord les têtes des colonnes de la longueur du front de la section puis commandent la mise en ligne (fig. 5.)

Le chef de compagnie joint un changement de direction au passage de la ligne à la colonne de compagnie : *En colonne de compagnie, direction le toit rouge, en avant à gauche* (fig. 6).

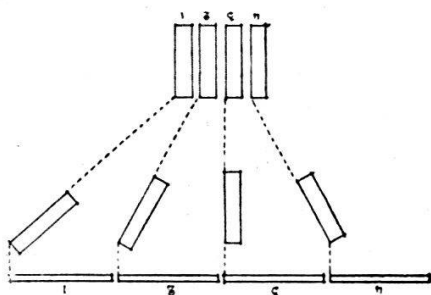


FIG. 5.

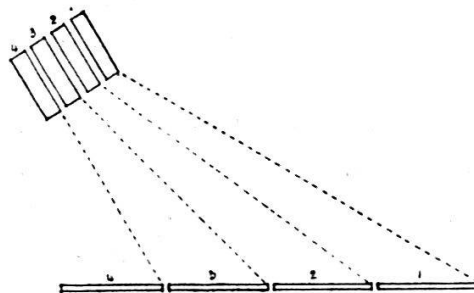


FIG. 6.

Rien n'empêche non plus les chefs de section de partir la gauche en tête : « *Par groupes, rompez à gauche. — Marche. A moi.* — Mais le plus simple est encore de garder la droite en tête. On arrive ainsi à supprimer tout commandement, les hommes s'accoutumant à former sans autre la colonne de marche sur le signe du chef de section. L'ordre du chef de compagnie leur a servi d'avertissement.

Pendant le mouvement, les sections de tête ralentissent leur

marche jusqu'à ce que les autres soient parvenues à leur hauteur. Si le chef de compagnie veut un mouvement accéléré, il ordonne le pas gymnastique aux sections d'arrière.

Le chef de la compagnie accompagne le changement de formation et de direction d'un changement de l'ordre des sections : *En colonne de compagnie, direction la maison blanche, à droite, 3. 1. 4. 2* (fig. 7).

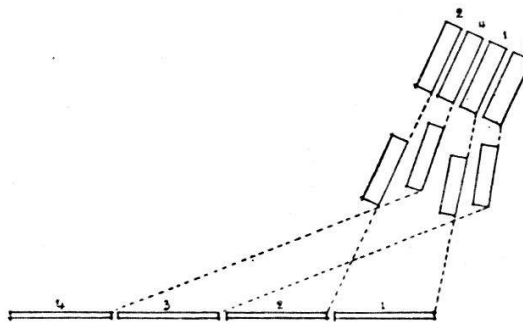


FIG. 7.

On pourrait multiplier les exemples.

De pied ferme, les changements de formations, comme le plus souvent les changements de front, s'opéreront le plus rapidement et le plus aisément en rompant les rangs et en les reformant dans la nouvelle formation ou sur le nouveau front. Les chefs de section se portent sur l'emplacement que devront occuper leurs sections; elles se rassemblent, face au chef, dans la formation qu'il indique.

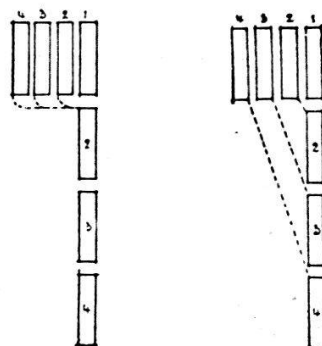
PASSAGE D'UNE FORMATION DE MARCHÉ A LA LIGNE OU A LA COLONNE DE COMPAGNIE OU INVERSÉMENT.

Les passages de la ligne à la colonne de compagnie et vice et versa ne sont pas fréquents; dans le terrain, la ligne est une formation trop exceptionnelle. Les changements de formation s'effectueront plutôt depuis la colonne de marche pour former la colonne de compagnie et inversement¹. Le § 171 devient applicable :

Mouvement fautif. Mouvement juste.

Pour passer d'une formation de marche à la ligne ou à la colonne de compagnie, les sections d'arrière, pour éviter les à-coups, quittent de suite la colonne pour se rendre à leur nouvel emplacement.

Cette disposition vise le cas ordinaire où la nouvelle formation est prise dans la direction de marche sur la section de tête. Le chef de



¹ Pour simplifier, il ne sera question que de la colonne de marche. Les changements depuis la colonne par deux à la colonne par un s'effectueront de la même manière.

compagnie ordonnera, par exemple: *A gauche, en ligne, ou à gauche, en colonne de compagnie.* Dans l'un et l'autre cas, les sections n'attendront pas, pour déboîter et se détacher de la colonne de marche, que celle qui précède ait gagné son emplacement; elles déboîteront immédiatement et gagneront directement leur emplacement.

Si la compagnie doit former la ligne, les chefs de section prennent leur direction de façon à gagner l'espace de mise en ligne.

Former la ligne ou la colonne de compagnie à la droite ou à la gauche de la section de tête par l'échelonnement successif n'est pas le procédé le plus expéditif. On gagne un peu de temps en intervertissant l'ordre des sections de façon à diminuer le trajet des plus éloignées. Admettons la colonne de marche avec les sections par ordre de numéros. Le chef de compagnie ordonnera, par exemple: *En colonne de compagnie sur la section de tête, 2, 4 à droite, 3 à gauche.* Le mouvement sera celui de la fig. 8.

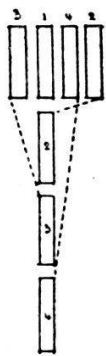


FIG. 8.

Les sections déboîteront alternativement des deux côtés de la colonne et trouvant chacune le champ libre devant elle, les à-coups seront impossibles. En outre, le chef de compagnie s'accoutume à rechercher l'évolution la plus rapide, excellente habitude qui lui deviendra précieuse lorsqu'il devra préparer le déploiement de sa compagnie et surtout lorsque, commandant de bataillon ou de régiment, il ordonnera le déploiement de ces plus grands effectifs. A ce moment, le gain réalisé par les unités d'arrière sur un trajet latéral et par l'unité entière sur le temps de son déploiement ne sera pas de quelques secondes seulement, mais d'une durée suffisante souvent pour qu'un succès puisse en dépendre. Le chef de compagnie sera donc sage en s'appliquant dès ses débuts à respecter le principe qui engage pour un déploiement sur le front, à diriger sur les ailes les éléments de tête et sur le centre les éléments d'arrière. Dans le cas présent du passage de la colonne de marche à la colonne de compagnie, la conséquence extrême du principe sera la constitution suivante de la colonne de compagnie (fig. 9, évolution par la droite):

Mais en l'absence d'une distance entre les sections dans la colonne de marche on se heurte ici au risque des à-coups. Le chef de compagnie sera sollicité à transiger avec les rigueurs du principe.

Si le changement de formation est accompagné d'un changement de direction, la colonne de compagnie sera constituée le plus simplement par le déboitement des sections dans la direction indiquée, la section de queue se trouvant au pivot, la section de tête à l'aile marchante (fig. 10).

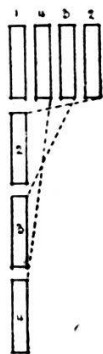


FIG. 9.

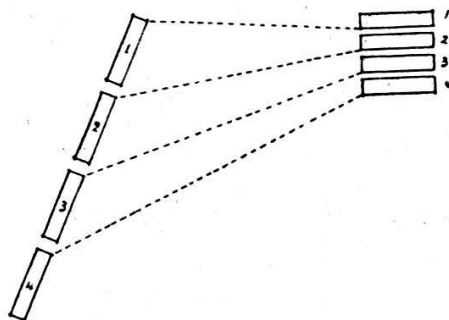


FIG. 10.

Il n'y a pas lieu d'insister sur le rétablissement de la colonne de marche depuis la colonne de compagnie. S'il n'y a aucune déviation quelconque, aucune route à emprunter à droite ou à gauche du dispositif, le chef de compagnie n'a aucun motif de former sa colonne de marche sur une section plutôt que sur une autre. Si, au contraire, une des sections suit déjà la route destinée à la colonne de marche, ou s'en trouve la plus rapprochée, cette section deviendra logiquement celle de tête

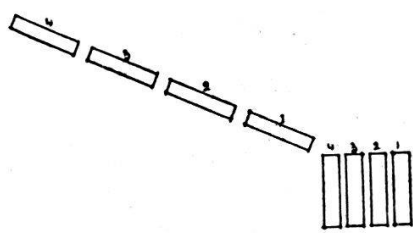


FIG. 11.

derrière laquelle le chef de compagnie échelonnera les autres. Le changement de direction coïncide-t-il avec un changement de formation, l'échelonnement se fera sur la section du pivot (fig. 11).

Tous ces changements s'effectuent d'après les mêmes procédés si l'on passe d'une formation de marche à la ligne au lieu de la colonne de compagnie et inversement. Il ne s'y ajoute que la mise en ligne ou le ploiement de leurs sections par les chefs de section.

Pour le passage à la ligne, l'application pédante du règlement exigerait que le chef de compagnie ordonnât : *Compagnie en ligne, face à la cavalerie à gauche*. Sur quoi chaque chef de section commanderait : *Par groupe tournez à gauche*. — *Marche!* — *Halte!* puis rectifierait les intervalles de trois pas entre les

sections et ouvrirait le feu. Pendant ce temps, la cavalerie serait sur les fantassins.












Mieux vaudra que le capitaine oublie sa haute situation de chef disposant, qu'il commande directement à tout son monde la conversion par groupes, qu'il commande directement aussi le feu et qu'il « se fiche » de l'intervalle entre les sections. Les pédants se voileront la face, mais la cavalerie sera repoussée.

Les règlements étrangers ¹.

ALLEMAGNE.

La compagnie allemande sur pied de guerre compte 5 officiers, 20 sous-officiers, 4 instrumentistes, 4 soldats du train, 4 infirmiers, 226 soldats.

Légende .

 Chef de compagnie .	 Chef de groupe .
 Chef de section .	 App. de distances .
 Sergent major .	 1 ^{er} rang .
 Sous Off. g. de droite .	 2 ^o rang .
 Sous Off. g. de gauche .	 Clairon .
	 Tambour .

Le règlement connaît la compagnie en ligne, la colonne de compagnie, la colonne par sections, la colonne par demi-sections, la colonne par groupe et la colonne de marche.

La *compagnie en ligne* est la formation constitutive. Rassemblée en ligne, la compagnie est divisée en groupes de quatre files, en partant de l'aile droite. Avec ces groupes, on forme trois sections; lorsque le nombre des files n'est pas divisible par trois, une section est plus forte ou plus faible que les autres. Les sections de plus de trois groupes sont divisées en demi-sections.

Dans la compagnie en ligne, les trois sections sont accolées sans intervalle, le chef de section dans le rang.

La *colonne de compagnie* est une formation analogue à celle du règlement suisse. Les trois sections en colonnes par groupes

¹ Les figures sont la copie exacte de celles des règlements.

sont accolées; le front est de neuf pas comptés de file de droite à file de droite. Les chefs de sections sont à quatre pas en avant de leur section; le chef de compagnie à vingt pas devant le centre de la compagnie. Les clairons et tambours sont en queue des sections (fig. 12).

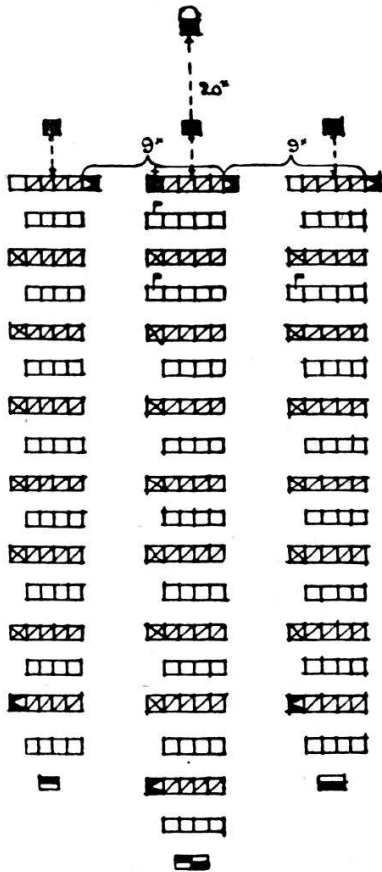


FIG. 12.

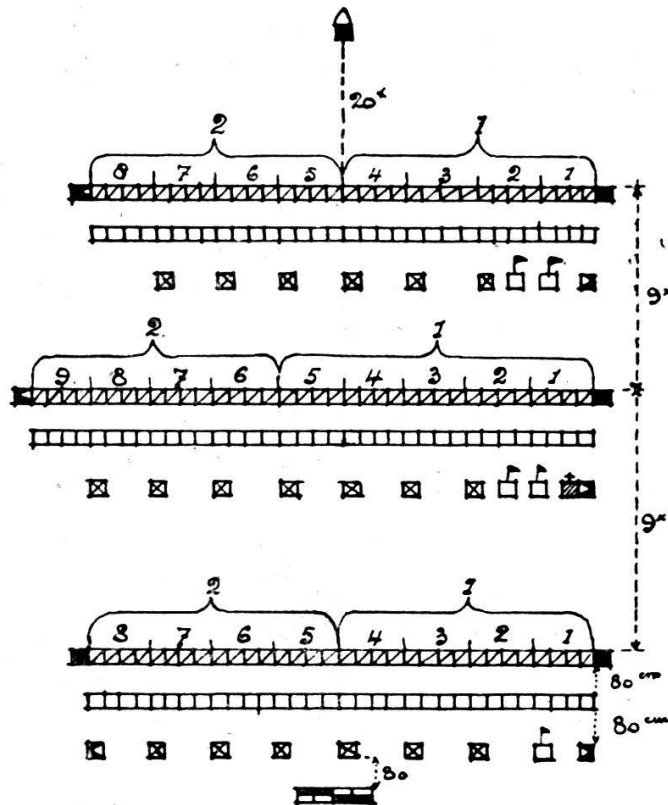


FIG. 13.

Dans la *colonne par sections*, les sections sont les unes derrière les autres à neuf pas de distance de premier rang à premier rang. Le chef de compagnie est à vingt pas devant le centre; les chefs de sections collés à la droite du premier rang de leurs sections (fig. 13).

Pour la *colonne par groupes* et la *colonne de marche*, nous renvoyons au chapitre de la section ¹.

A moins d'ordre contraire, l'alignement est pris à droite; mais il y a une série d'exceptions: dans la marche de front de la compagnie en ligne, l'alignement est pris sur le chef de la section du centre; dans la colonne de compagnie en marche et

¹ Livraison de juillet, p. 558.

dans la colonne par sections, qui a fait à droite par groupes, sur la section du centre; dans la marche oblique, du côté vers lequel on marche; par deux (compagnie en ligne ayant fait à droite ou à gauche), du côté du chef de section; dans les changements de direction, du côté de l'aile marchante.

Les changements de formations s'exécutent au commandement.

Le passage de la ligne à la colonne de compagnie (*Kompagnie Kolonne — Formiert!*) est analogue à celui du règlement suisse. Pour le passage de la ligne à la colonne par sections (*Zug Kolonne — Formiert!*) la section du milieu reste en place et rectifie l'alignement; la section de droite se place au centre, celle de gauche à la queue de la colonne. Le changement peut être effectué sur une section des ailes (*Zug Kolonne rechts (links) — Formiert!*)

Le passage de la colonne par sections à la colonne de compagnie se fait par la droite ou par la gauche (*Kompagnie Kolonne rechts (links) — Formiert!*). Les sections rompent par groupes (à droite ou à gauche); celles du centre et de queue viennent se placer à la droite (gauche) de celle de tête.

Pour le passage de la colonne de compagnie à la colonne par groupes (*Gruppen Kolonne — Formiert!*) la section du centre continue sa marche; les sections des ailes s'arrêtent pour laisser défiler celle du centre, puis la suivent, celle de droite d'abord, celle de gauche en queue.

S'il y a changement de direction (*Gruppen Kolonne rechts (links) — Formiert!*) la section placée du côté indiqué prend la tête de la colonne.

Le règlement prescrit encore le passage de la colonne par sections à la colonne par demi-sections ou par groupes et celui de la colonne par demi-sections à la colonne par groupes, en marchant et de pied ferme. Les changements s'exécutent, d'après les mêmes principes, par la droite ou par la gauche.

Le passage à la colonne de marche ne se fait que depuis la colonne par groupes, à l'ordre de *Marschordnung!* Les groupes serrent à distance de rang à l'intérieur des demi-sections. Les serre-files, les tambours et les clairons, les infirmiers se placent par quatre dans les intervalles qui se sont formés.

Un chapitre des déploiements prescrit les commandements et les mouvements pour le passage des diverses colonnes aux colonnes plus larges et à la compagnie en ligne. Si ce déploie-

ment doit se faire dans une nouvelle direction, il convient d'ordonner celle-ci avant le déploiement. Les deux opérations sont successives.

AUTRICHE.

La compagnie autrichienne sur pied de guerre compte 4 officiers, 19 sous-officiers, 4 instrumentistes, 4 pionniers, 4 infirmiers, et 195 soldats. Elle est divisée en quatre sections.

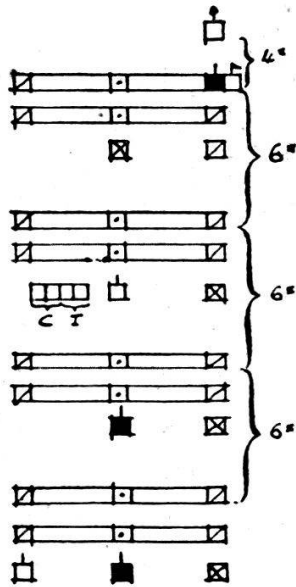


FIG. 14.

Outre la colonne de marche, le règlement connaît deux formations : la *ligne déployée* et la *colonne*. La colonne est la formation de rassemblement (fig. 14). C'est une colonne par sections ; celles-ci sont en ligne les unes derrière les autres, à six pas comptés depuis le premier rang. Le chef de la section de tête occupe la place du numéro 1 du premier rang. Les autres chefs de section sont derrière le centre de leur section. Le chef de compagnie se place à quatre pas devant le chef de la première section.

Afin de réduire la profondeur de la formation, le règlement autorise la colonne par demi-compagnies. C'est la colonne par pelotons du règlement suisse de 1890.

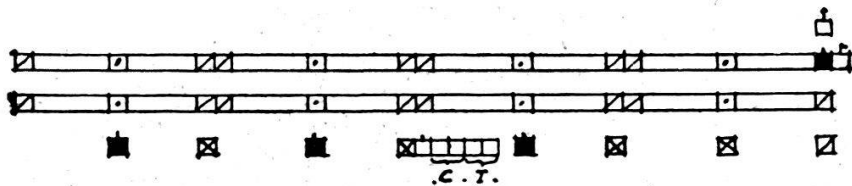


FIG. 15.

La ligne déployée (fig. 15) est la compagnie en ligne du règlement suisse, les quatre sections en ligne les unes à côté des autres mais sans intervalle. Chef de compagnie et chefs de section conservent les places qu'ils occupent dans la colonne.

Les prescriptions pour les changements de formations sont assez exactement celles du règlement suisse de 1876.

Légende .

- Chef de compagnie.
- " " section.
- Porte drapeau.
- Sergent-major.
- Sous-Off. serrefile.
- Chef de groupe.
- File du centre.
- Instrumentistes (C. Clairon.
(T. Tambour,

Le passage de la ligne déployée à la colonne s'opère comme suit :

Le chef de compagnie avertit : *Kolonne vorwärts!*

Les chefs des 1^{re}, 3^e et 4^e sections font doubler les files du côté de la 2^e section.

Le chef de compagnie commande : *Kompagnie — Marsch!*

La 2^e section formera la tête de la colonne et deviendra ainsi la 1^{re}. Elle se porte en avant ou dans la direction indiquée par le chef de compagnie jusqu'à ce que celui-ci commande : 1. *Zug Halt!* Les autres sections gagnent leurs places derrière celle de tête, savoir la 1^{re} d'abord qui devient la 2^e, puis la 3^e et la 4^e. Dès qu'elles sont couvertes, leurs chefs rétablissent le front et commandent halte.

Si la colonne est formée de pied ferme les chefs des 1^{re}, 2^e et 4^e sections, après avoir commandé le doublement des files comme ci-dessus font déboîter leurs têtes de section en arrière du front. Au commandement de *Marsch!* du chef de compagnie les sections gagnent leurs emplacements dans la colonne.

Celle-ci peut être formée d'une manière analogue, à droite ou à gauche, sur les sections extérieures.

Le passage de la colonne à la ligne déployée s'effectuera comme suit :

Le chef de compagnie avertit *Aufmarschieren!*

Sur commandement de leurs chefs, la 2^e section double les files face à droite, les 3^e et 4^e face à gauche.

Le chef de compagnie commande : *Marsch!*

Les chefs des 2^e, 3^e et 4^e sections conduisent leurs sections par une marche parallèle au front jusqu'à ce qu'ils aient gagné l'espace nécessaire à leur mise en ligne. Ils commandent alors *Links (Rechts) Front!* et s'alignent sur la section de tête demeurée en place.

Le déploiement peut avoir lieu aussi à la droite ou à la gauche de la section de tête. En marche, on opère de la même façon.

S'il y a changement de front ou de direction, le règlement autrichien, comme l'allemand, prescrit de procéder à ce changement préalablement au déploiement ou au ploiement.

La base de l'alignement est indiquée par le chef de compagnie.

BELGIQUE.

Il est intéressant de signaler le règlement belge parce qu'il diffère à maints égards de ceux des autres armées.

La compagnie belge sur pied de guerre compte 4 officiers, 21 sous-officiers, 3 clairons, 236 soldats.

Elle est divisée en trois pelotons, eux mêmes subdivisés en deux sections. Le peloton est commandé par un lieutenant ou un sous-lieutenant, la section par un sergent.

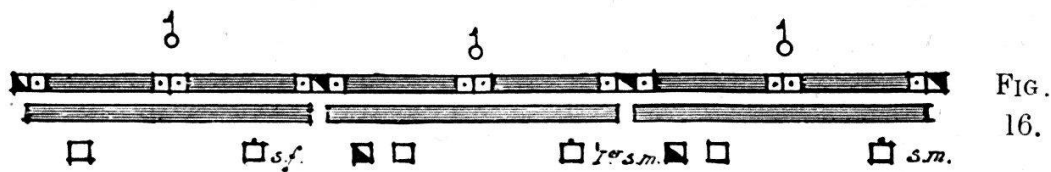


FIG. 16.

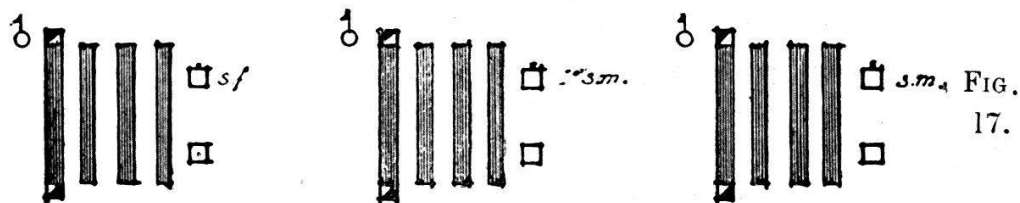


FIG. 17.

LÉGENDE .

- ♂ Chef de peloton .
- s.m. Sergent-major .
- sf Sergent-fourrier .
- 1^{er} s.m. 1^{er} Sergent-major
ou 1^{er} Sergent .
- Sous-officier d'élite .
- Sergent chef de section impaire
et guide de droite du peloton .
- Sergent chef de section paire
et guide de gauche du peloton .
- Caporal guide de droite ou
de gauche de section .
- Clairon .

Fig. 16 et 17. La ligne déployée et la ligne de pelotons.

Les commandements sont ceux des anciens règlements français. Pour former la colonne de marche qui s'obtient, comme en Autriche, par le doublement des files, on commande : *Par le*

flanc droit (gauche) — Droite (gauche)! Pour faire converger la colonne, on commande : *Par file à gauche (droite) — Marche!* Etc.

Les formations par la ligne sont la *ligne déployée* (fig. 16) — pelotons en ligne les uns à côté des autres, sans intervalle — ; la *ligne de pelotons* (fig. 17) — peloton par le flanc les uns à côté des autres — ; la *ligne de sections* — dans chaque peloton, les sections par le flanc, l'une à côté de l'autre.

Les formations par le flanc sont la colonne par le flanc par quatre (colonne de route ou de manœuvre), la colonne par pelotons et la colonne par sections.

La formation de rassemblement est la ligne déployée.

Les évolutions pour le passage d'une formation à une autre sont, naturellement, assez compliquées. Les examiner toutes conduirait trop loin. Deux exemples suffiront.

Pour le passage de la ligne déployée à la ligne de peloton le chef de compagnie commande :

1. *Ligne de pelotons, par le flanc droit (gauche) — 2. Marche!*

Au premier commandement, les chefs de pelotons se portent devant le centre de leur peloton et commandent : *Par le flanc droit (gauche), par file à gauche (droite)!*

Au commandement de *Marche!* chaque peloton part par le flanc et converse par file.

La compagnie étant en ligne déployée, il s'agit de former la colonne par pelotons sans changement de direction. Admettons que la colonne soit formée sur le peloton de droite. Le chef de compagnie commande : 1. *Par la gauche rompez la compagnie — 2. Marche!*

Au premier commandement, les chefs de pelotons se portent devant le centre de leur peloton. Ceux des deuxième et troisième pelotons préviennent leur subdivision de raccourcir le pas.

Au commandement de *Marche!* le peloton de droite continue droit devant lui ; les deux autres pelotons obliquent à droite au commandement de leur chef aussitôt qu'ils sont dépassés par le peloton qui marche à leur droite.

Ils commandent ensuite : *En avant — Marche!* de manière que le peloton cesse d'obliquer à l'instant où son guide de droite arrive dans la direction du guide du peloton précédent.

Le règlement recommande de rompre la compagnie de préfé-

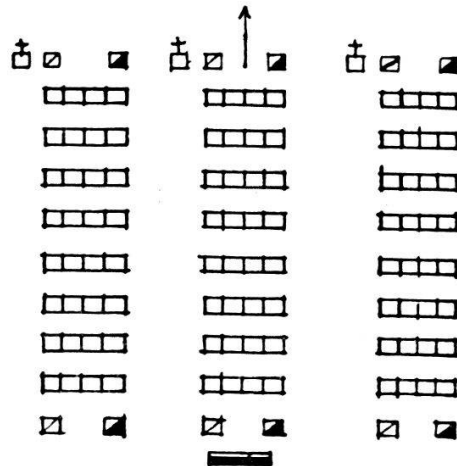
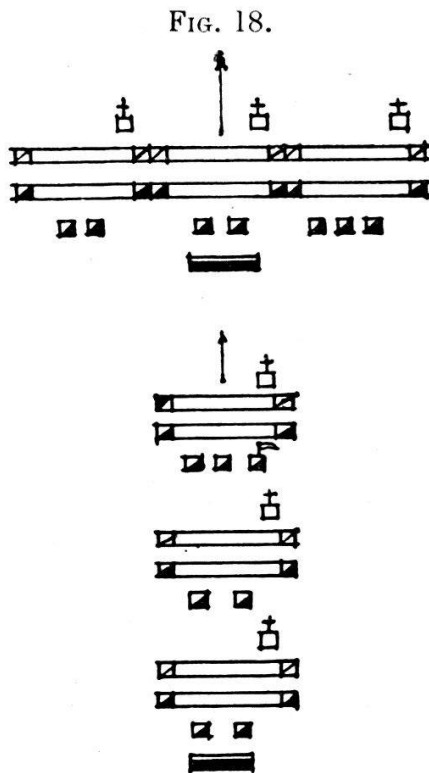
rence sur le peloton du centre : le peloton de droite entre alors le premier dans la colonne.

En résumé, ces évolutions rappellent avec plus de minutie celles des règlements suisses de 1876. Elles paraissent répondre difficilement aux exigences du combat moderne.

ESPAGNE.
(153 à 179).

Le règlement espagnol est actuellement le dernier en date. Il a été promulgué le 18 août 1908. A ce titre, il peut être intéressant de l'examiner.

La compagnie espagnole sur pied de guerre, compte quatre officiers, 18 sous-officiers, 1 caporal porte-fanion, 2 sapeurs-ordonnances, 3 clairons, 1 tambour, et un nombre de soldats



. Légende .

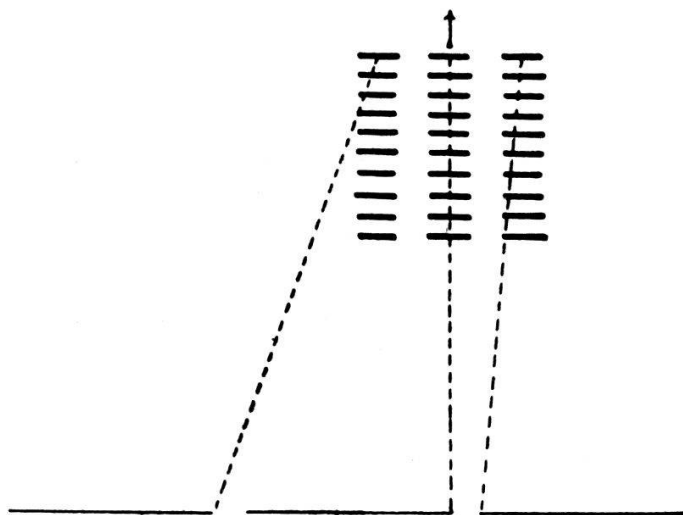
- ▣ Sergent
- ▣ Chef d'escouade.
- ♣ Lieutenant
- Porte drapeau.
- ▬ Clairon et tambour
- I^{re} Position.
- II^o id
- III^o id.

non exactement déterminé par la loi. On peut admettre, toutefois, que l'effectif moyen serait, en cas de mobilisation, de 250 hommes. Ce chiffre est celui qui ressort des prescriptions

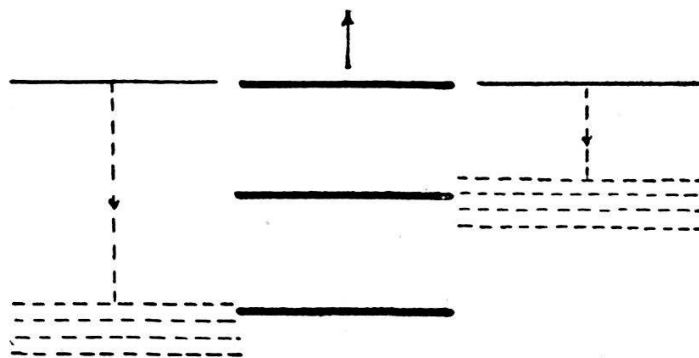
concernant la mobilisation des bataillons des places du nord de l'Afrique, les seuls qui soient constamment prêts à entrer en campagne; les unités doivent compter de 1000 à 1100 hommes.

La compagnie est divisée en trois sections, la section en quatre escouades, ces dernières commandées chacune par un caporal. Les formations sont, outre la colonne de marche (*Columna de à cuatro*), la ligne (*Linea*) (fig. 18) — la ligne de colonne par quatre. (*Linea de columnas de à cuatro*) (fig. 19) — et la colonne (*Columna*), qui est, comme dans le règlement autrichien, une colonne par sections (fig. 20).

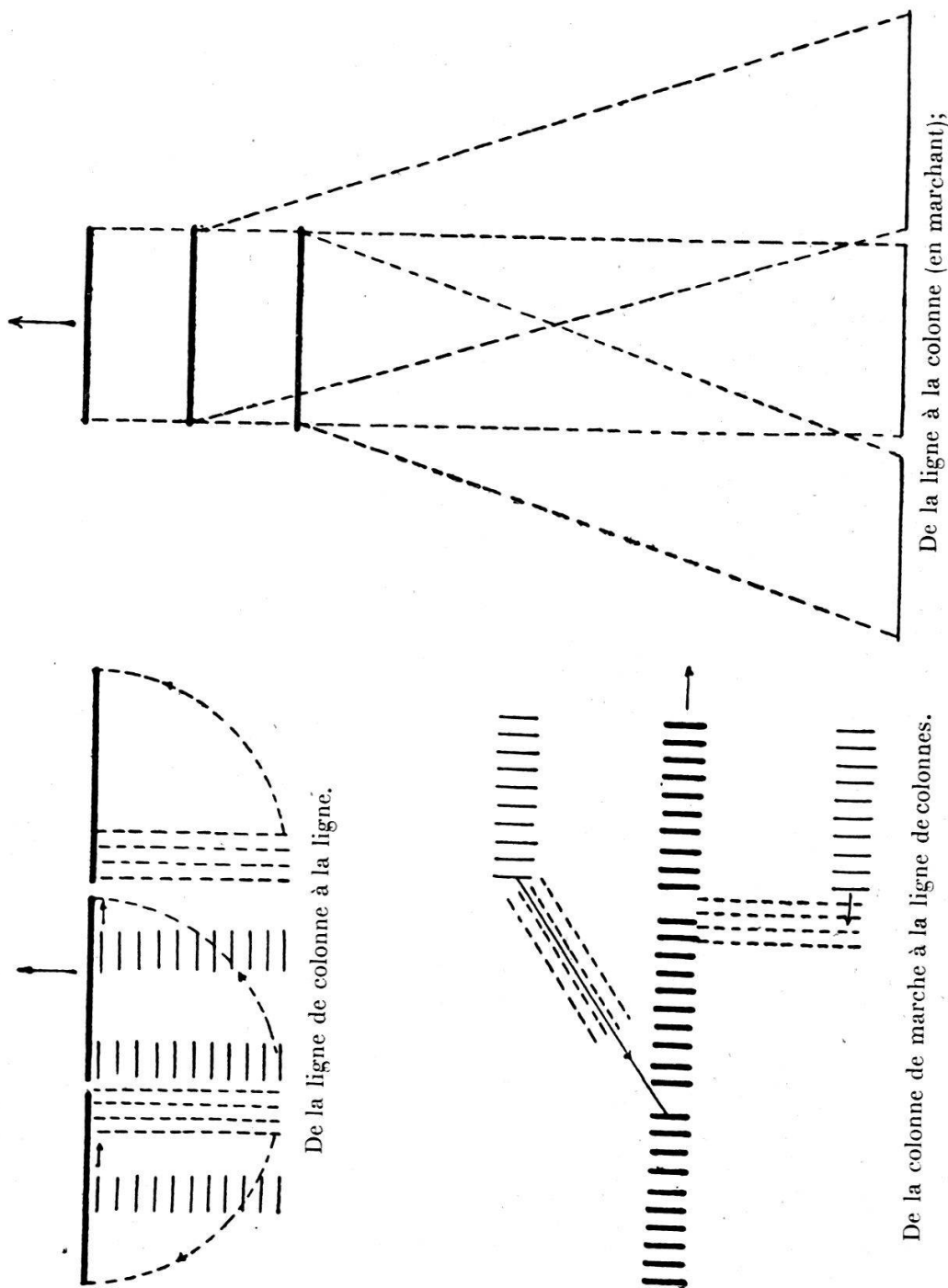
Les changements de formations ont lieu au commandement, dans la règle, sur la section du centre ou sur la section de tête. Les figures ci-après donnent quelques exemples de changements.



De la ligne à la ligne de colonnes.



De la ligne à la colonne (sur place).



FRANCE.

(209 à 215).

La compagnie française sur pied de guerre compte 4 officiers, 28 sous-officiers et caporaux, 4 instrumentistes, 2 infirmiers et 218 soldats. Elle est divisée en quatre sections. Les formations sont :

La colonne par quatre. — Les sections par quatre sont placées les unes derrière les autres à quatre pas de distance.

La colonne de compagnie. — Les sections en ligne sur deux rangs sont placées les unes derrière les autres à six pas de distance.

La ligne de sections par quatre. — Les sections en colonne par quatre sont placées à la même hauteur, à quatre pas environ.

La ligne déployée. — Les sections en ligne sur deux rangs sont placées les unes à côté des autres, sur le même alignement à deux pas d'intervalle.

Le capitaine se tient habituellement devant la section de base ou devant celle de tête.

Les alignements sont pris du côté de l'unité qui a été désignée comme base.

Le rassemblement a lieu dans la formation indiquée par le chef.

La compagnie passe d'une formation à une autre dans toutes les directions. Le chef indique dans le commandement préparatoire la formation à prendre, le front, les distances. Exemple : *Ligne de sections par quatre, face au bois — Marche.*

Si la formation doit être prise sur place, il prévient l'unité de base qu'elle ne doit pas bouger ; il fait faire préalablement demi-tour si, exceptionnellement, elle doit être prise face en arrière.

Au commandement de *Marche*, l'unité de base se conforme aux indications données ; les unités subordonnées sont conduites à la place qu'elles doivent occuper au commandement de leurs chefs et à l'aide des mouvements réguliers les plus simples.

A moins d'indications contraires dans les déplacements, l'unité qui suit immédiatement l'unité de tête se place toujours à sa droite et les autres à sa gauche. Dans les ploiements en colonne, l'unité ou les unités qui sont à la droite de l'unité de base se placent toujours immédiatement derrière elle.

JAPON.

(120 à 153).

La compagnie japonaise est divisée en trois sections. Outre la colonne par quatre, le règlement connaît deux formations :

La ligne déployée, semblable à la ligne du règlement allemand et qui est prise pour les parades et les évolutions. Le règlement prévoit même des conversions de la compagnie en ligne déployée.

La *colonne de compagnie* qui est une colonne par sections à huit pas de distance comptés à partir du premier rang. Cette colonne peut être formée sur l'une ou l'autre des sections d'aile, la section la plus rapprochée de celle de base se plaçant immédiatement derrière. Mais dans la formation normale, la deuxième section est en tête, la première au centre, la troisième en queue.

La prise de cette formation, depuis la ligne déployée s'exécute comme suit, au commandement de : *Colonne de compagnie* — *Formez !*

La section du centre ne bouge pas. Celles des ailes font respectivement à droite et à gauche, et gagnent leurs emplacements par les lignes les plus courtes sans se former par quatre.

Si la colonne de compagnie marche par le flanc on obtient une formation analogue à celle que le règlement suisse appelle la colonne de compagnie.

A signaler encore le passage de la colonne par quatre à la colonne de compagnie. Il s'exécute dans une direction donnée en déployant successivement les sections. Dans ce but, on indique l'endroit où devra s'arrêter la section de tête, puis on commande : *Rassemblement en colonne de compagnie*. Chaque section fait, au commandement de son chef, les mouvements nécessaires.

Les autres changements de formation s'exécutent d'après les principes du règlement allemand et autres règlements analogues.

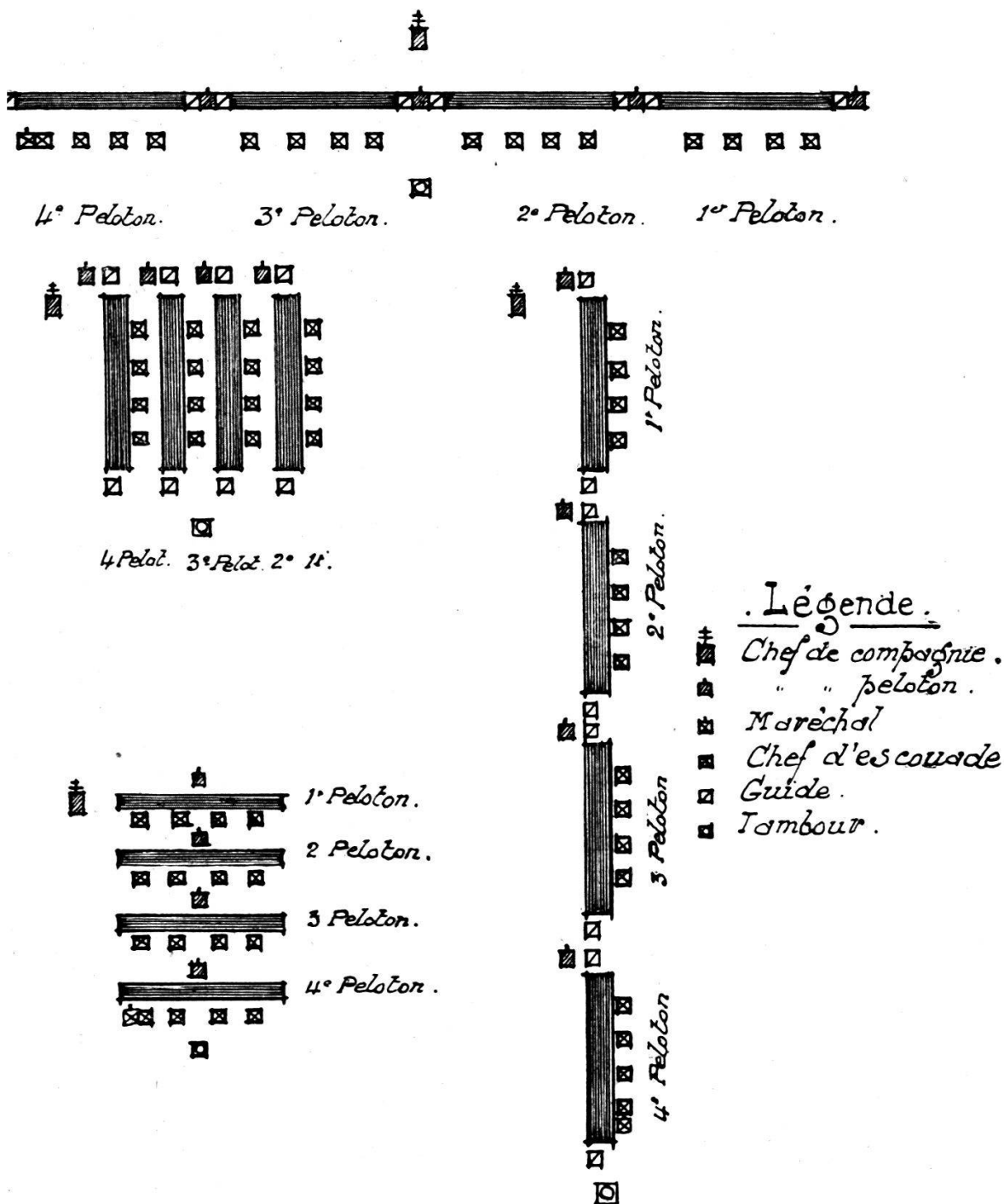
ITALIE.

(94 à 117).

Sur le pied de guerre, la compagnie italienne est forte de 5 officiers, 17 sous-officiers et 180 hommes. Elle est formée à quatre sections (*plotoni*), subdivisés eux-mêmes en quatre escouades. Les formations sont les suivantes (dans l'ordre indiqué par le règlement) : La compagnie *en sections accolées* (*coi plotoni affiancati*), formation analogue à la colonne de compagnie suisse ; *ligne de flanc* (*linea di fianco*), qui est la colonne de marche ; la *colonne* (*colonna*), qui est la colonne par sections ; la *ligne* (*linea*), qui est la compagnie en ligne.

Les chefs d'escouade sont toujours hors rang, à droite, dans les formations par le flanc, en serre-files dans les formations en

ligne. Les guides de pelotons passent en tête et en queue dans les formations par le flanc, à droite et à gauche du premier



Les quatre formations de la compagnie italienne.

rang dans les formations en ligne. Le *maréchal* (*maresciallo*), qui est le sous-officier supérieur de la compagnie, remplaçant un chef de section absent, est placé à l'extrême-gauche.

La compagnie manœuvre dans toutes les formations réglementaires, avec intervalles et distances entre les sections fixés à la volonté du chef. A moins d'ordre contraire, quand la compagnie passe de la *linea di fianco* à la formation *coi plotoni affiancati* ou à la ligne, la 2^e section se place à la droite de celle de tête, les autres à la gauche. Le passage de la première de ces formations à la colonne s'exécute au commandement de : *Sections en ligne à gauche (à droite) — Marche* ; ou, successivement à celui de : *Section de tête en ligne à gauche (à droite)*. Pour former la colonne perpendiculairement à la direction de marche, on commande : *Section de tête front à droite (à gauche)*. La section de tête exécute le mouvement et les suivantes vont, successivement se placer derrière elle à la distance ordonnée par le chef de compagnie. Pour passer de la ligne à la ligne de sections accolées, on commande : *Les sections accolées par le flanc droit (ou gauche)* (sur la 3^e section, ou sur la section de droite ou sur la section de gauche). Etc., etc.

Des commandements sont fixés pour tous les passages d'une formation à une autre.

F. FEYLER, lieut.-col.
